



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**  
**18 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le dix huit décembre, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents- excusés : Mme VAYSSETTES a donné procuration à Mme LOPEZ

M. VIALARET a donné procuration à M. SERIEYS

Absents : Mme TROCELLIER et M. PLOT

M. GISQUET a été élu secrétaire.

-----

### **HOMMAGE**

Mme LOPEZ, en préambule, a adressé toutes ses félicitations à Mme GALTIER avec l'arrivée toute récente d'une charmante petite fille prénommée Alice.

### **DECISIONS ET POUVOIRS**

Mme le Maire a ensuite énuméré les différentes décisions prises depuis la précédente réunion dont le procès verbal a été adopté. Il s'agit de décision de non préemption suite à des ventes concernant le lotissement du Chant du Coq.

### **FINANCES**

M. AZAM, adjoint en charge des finances, a rapporté quatre dossiers adoptés à l'unanimité :

Il s'agit en l'espèce :

- d'une **décision modificative budgétaire N° 2** qui permet de procéder à quelques ajustements sur certains postes, à hauteur de 47 617.74 € en section de fonctionnement et 42 291.10 € en section d'investissement.

DL20131204

**Objet : Budget général : Décision modificative budgétaire n° 2**

« M. AZAM expose qu'il y aurait lieu de procéder à quelques ajustements budgétaires sur certains chapitres, tant en recettes qu'en dépenses et sur les sections de fonctionnement et d'investissement : les modifications proposées sont retranscrites sur le tableau ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

<b>RECETTES</b>		<b>D.M. 2 2013</b>
6459	<i>Remb. sur charges de Sécu</i>	2 652.00 €
70323	<i>Redev Occup Domaine public</i>	429.00 €
7062	<i>Bibliothèque</i>	612.43 €
70671	<i>Cantine</i>	152.75 €
70672	<i>Garderie - Etude</i>	1 183.00 €
73111	<i>Contributions directes</i>	6 733.00 €
7381	<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	24 611.17 €
74718	<i>Autres participations Etat</i>	3 233.33 €
7478	<i>Autres organismes</i>	8 011.03 €
748314	<i>Etat compens. TP</i>	1 000.00 €
74833	<i>Etat compens. CVAAE CFE</i>	-1 000.00 €
777	<i>Subventions transférées au résultat</i>	0.03 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 617.74 €</b>

<b>DEPENSES</b>		<b>D.M.2 2013</b>
6042	<i>Cantine</i>	3 000.00 €
60621	<i>Combustibles</i>	760.32 €
60622	<i>Carburants</i>	300.00 €
6112	<i>Location bennes</i>	1 000.00 €
61561	<i>Télésurveillance bâtiments</i>	73.22 €
61567	<i>Maintenance logiciel gestion technique</i>	8.86 €
6225	<i>Indemnité comptable régisseur</i>	22.25 €
6226	<i>Honoraires</i>	55.87 €
64138	<i>Autres indemnités</i>	12.21 €
6475	<i>Médecine du travail</i>	84.16 €
673	<i>Titre annulé sur exercice antérieur</i>	9.75 €
6811	<i>Dotation Amortissement immobilisations</i>	0.95 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 327.59 €</b>
023	<i>Virement à section investis.</i>	42 290.15 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 617.74 €</b>

**Section d'investissement:**

<b>RECETTES</b>		<b>D.M. 2 2013</b>
021	<i>Virement de la sect. fonction.</i>	42 290.15 €
28	<i>Amortissement immobilisations.</i>	0.95 €
	<b>TOTAL</b>	<b>42 291.10 €</b>

<b>DEPENSES</b>		<b>D.M.2 2013</b>
040 13911	Subvention d'équipement	0.03 €
N°15	Salle multi-génération	42 291.07 €
	<b>TOTAL</b>	<b>42 291.10 €</b>

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les propositions présentées ci-dessus. »

- D'une demande de **subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**, pour la **salle multi-génération** pour l'exercice 2014 (les dossiers devant être déposés avant le 15 janvier prochain)

DL20131205

Objet : **Salle multi-génération**

**Demande de subvention (DETR exercice 2014)**

« M. AZAM rappelle aux membres du conseil municipal leur délibération en date du 14 janvier dernier au terme de laquelle avait été sollicité pour la construction de notre salle multi-génération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux et ce dans le cadre de la construction de locaux communaux, pour l'exercice 2013.

Il précise que par courrier en date du 4 avril 2013, il nous a été notifié que notre demande n'était pas retenue au titre de l'exercice 2013. Malgré ce, il était précisé que nous pourrions représenter une demande actualisée au titre de l'exercice 2014, sous réserve que l'opération figure toujours dans les catégories d'investissement subventionnable, ce qui est le cas. Il était également précisé que l'accusé de réception de dossier complet délivré au titre de 2013 ne valait pas décision d'octroi de subvention, mais permettait le démarrage des travaux dès cette année, l'opération ne devant en aucun cas être achevée avant la notification éventuelle de l'attribution d'une subvention pour 2014 : ce cas de figure est respecté puisque les terrassements généraux commencent à peine, la livraison du bâtiment étant attendue pour janvier 2015.

Il présente les notes explicatives et techniques élaborées en commissions, et rappelle le plan de financement prévisionnel (adopté lors de la réunion du 10 juin dernier), soit :

<b>DEPENSES</b>	
Coût de la construction (estimation mai 2013)	1 878 180.00 €
Honoraires architectes	249 320.00 €
Honoraires Bureau d'Etudes –SPS – Coordonnateur Sécurité	19 000.00 €
Indemnités candidats non retenus	54 500.00 €
Assurance D O (estimation)	15 000.00 €
Publications (estimation)	2 500.00 €
Divers Imprévus (1,5 %)	34 500.00 €
Mobilier Signalétique (pour mémoire : non compris dans le présent plan de financement)	
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 253 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Subventions sollicitées	
auprès de l'Etat	112 500.00 €
auprès de la Région	112 500.00 €
auprès du Conseil Général	225 000.00 €

<i>auprès de la Communauté d'Agglomération</i>	240 000.00 €
<i>Emprunt CARSAT (obtenu)</i>	600 000.00 €
<i>Autofinancement de la Commune*</i>	963 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 000.00 €</b>

\* à majorer du montant de la TVA

*Cette communication entendue, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de Mme le Préfet l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux 2014 pour la construction de la salle multi-génération. »*

- De l'autorisation de signer un avenant au marché de rénovation de la **rue des 4 Vents et des rues adjacentes : un avenant** de 23 952 € du à quelques prestation supplémentaires.

DL20131207

**Objet : Travaux voirie (Requalification de la Rue des 4 Vents et rues adjacentes) : avenant au marché initial**

*« M. AZAM expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'adapter le montant du marché initial du lot N°1 du marché de travaux de voirie visé en objet et signé avec l'entreprise SNC Eiffage Travaux public (domiciliée ZAC de Naujac à La Primaube). Ce marché a fait l'objet de travaux supplémentaires, liés plus précisément à des quantités de matériaux sur certains postes et à des prestations supplémentaires. Pour cela il convient d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant dont le montant est de 23 952.25 € H.T. (montant inférieur à 5 % par rapport au marché initial)*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ainsi présentée et autorise Mme le Maire à signer les documents à intervenir. »*

- De l'autorisation de procéder à **l'engagement et au mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014** et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

DL20131203

**Objet : Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2014.**

*« M. AZAM expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif des collectivités, sur autorisation des assemblées délibérantes, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget de l'année considérée, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, y compris les crédits de paiement des Autorisations de Programme.*

*Il précise que le budget primitif 2014 de la Commune d'OLEMPS sera présenté au vote dans le courant du mois de mars ou avril 2014. Il est donc proposé d'adopter cette mesure afin de faire face aux dépenses budgétaires à intervenir avant son vote, dans le cadre de l'exécution des délibérations et décisions prises.*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. AZAM, et autorise Mme le Maire à engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. »*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

L'assemblée municipale a ensuite, à l'unanimité, autorisé Mme le Maire à signer :

- un **avenant** modifiant la participation financière apportée par la collectivité au bénéfice du **CASLGR** (Comité d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez) ainsi que la cotisation auprès de la **Mutuelle Nationale Territoriale** garantissant certains risques des agents

DL20131201

Objet : **CASLGR - Avenant n° 3 : Convention**

« Mme LOPEZ expose aux membres du Conseil Municipal que les membres du bureau du CASLGR (Comité d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez) ont sollicité une augmentation de la participation, calculée sur la masse salariale des différentes communes, souhaitant que celle-ci passe à 0.90 %. Cette évolution permettra à l'association de verser les prestations définies par le Comité. Pour cela il conviendrait de signer un avenant à la convention initiale.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à ladite convention, lequel prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014»

DL20131202

Objet : **Personnel : MNT Assurance : signature d'un avenant**

« Mme LOPEZ expose que la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les dispositions de cette loi visant à allonger la période d'activité des agents impactent fortement le contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui garantit aux agents de la collectivité les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

La M.N.T., soucieuse de maintenir la meilleure protection sociale, a dû faire évoluer ses garanties.

Le report de 2 années du terme de la garantie invalidité augmente d'un tiers la durée moyenne du versement de la rente et potentiellement la cotisation dans la même proportion. Aussi, afin de sécuriser le régime en place et de contenir l'augmentation de la cotisation, des modifications ont été nécessaires. Celles-ci consistent à prendre en compte dans le calcul de la rente le pourcentage d'invalidité retenu par la CNRACL. Les rentes invalidité et perte de retraite seront ainsi proportionnelles et progressives jusqu'à 50 % de taux d'invalidité CNRACL et versées dans leur totalité au-delà de 50 %.

Ces dispositions impactant la durée d'activité des agents interviennent dans un contexte de forte augmentation de la fréquence des arrêts de travail supérieurs à 3 mois qui altère les équilibres financiers de la garantie.

Le taux de cotisation passerait de 1.90 % à 2.06 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire, à signer l'avenant au contrat de la Mutuelle Nationale Territoriale. »

- Le nouveau **contrat groupe des risques statutaires auprès du groupe Gras Savoye / AXA** et ce après consultation organisée par le Centre de Gestion.

DL20131206

Objet : **Personnel risques statutaires contrat d'assurance**

« Mme LOPEZ rappelle la délibération en date du 6 mai 2013 portant sur le contrat d'assurance des risques statutaires qui donnait pouvoir au centre de gestion pour procéder à une mise en concurrence.

Le résultat de cette mise en concurrence est le suivant :

Le candidat retenu est GRAS SAVOYE/AXA

Durée du contrat 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

*Cette convention couvrira les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. pour tous les risques.*

*La commune d'Olemps employant moins de 30 agents, les risques sont couverts avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire pour une cotisation de 5.93 %.*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce contrat et tout acte d'y afférent. »*

## **URBANISME**

Sur proposition de M. LAVAL, l'assemblée municipale a autorisé Mme LOPEZ à signer l'acte notarié authentifiant la **cession gratuite de terrain** accordée par la famille BOISSONNADE André et consorts. Une famille chaleureusement félicitée car ce geste généreux sera particulièrement apprécié par les randonneurs qui pourront dorénavant directement relier **le bois de Linars depuis le chemin de Ruffarenc.**

DL20131209

**Objet : Ruffarenc : Acquisition (gratuite) de terrain**

*« M. LAVAL fait part aux membres du conseil municipal des contacts avec les consorts Boissonnade qui acceptent de céder à la commune l'emprise nécessaire à la réalisation d'un chemin qui permettrait de relier directement le bois de Linars depuis le chemin dit de Ruffarenc.*

*Cette cession (d'une surface graphique de l'ordre de 894 M2) est consentie gratuitement ; elle est constituée de détachements issus des parcelles actuellement cadastrées section AE N° 93, 92 et 85 ; la contrepartie demandée à la commune est la prise en charge des frais de géomètre et de notaire ainsi que la pose d'une clôture délimitant le bien cédé et d'un portail ainsi que la réfection d'un aqueduc.*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la transaction aux conditions ci-dessus énoncées*

*- autorise Mme le Maire à signer tous documents administratifs et notamment l'acte notarié à intervenir et qui sera établi au rang des minutes de la SCP GALTIER – TAUSSAT –CORTES. »*

Et pour rester dans le domaine de la randonnée, sur proposition de M. GABRIAC, l'assemblée a entériné une actualisation du PDIPR, le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**. Au-delà de l'inventaire de nos chemins l'inscription à ce plan leur assure notamment une réelle protection juridique.

DL20131208

**Objet : Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

*« M. GABRIAC expose aux membres du conseil municipal :*

*Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.*

*Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.*

*Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Général par délégation,*

Considérant qu'il convient d'actualiser la délibération adoptée par le conseil municipal d'Olemps le 20 mai 1990,

Vu les travaux et investigations menées par la commission Urbanisme Travaux et Environnement,

Etant précisé que cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

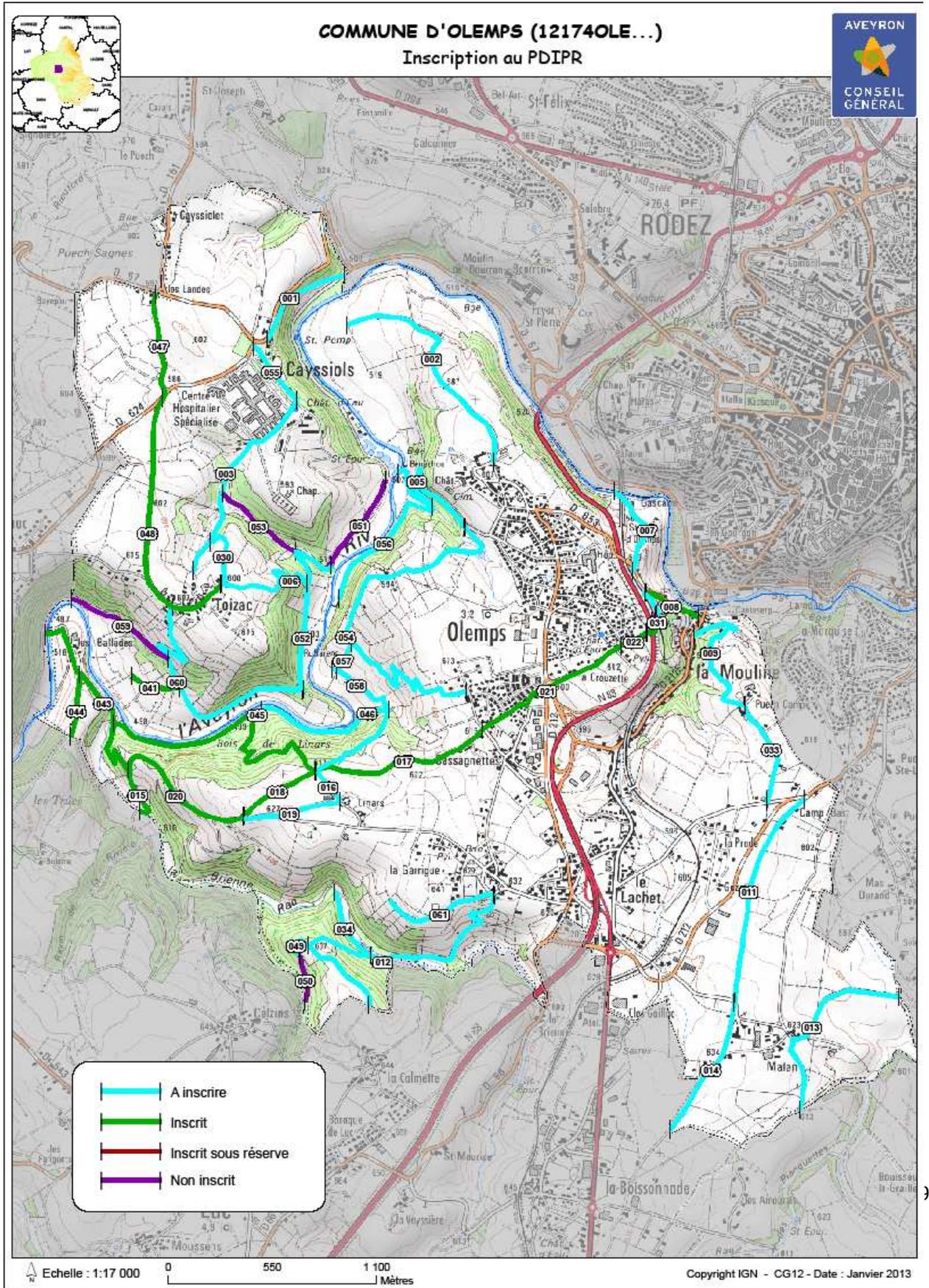
- demande l'inscription au PDIPR et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe,
- demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité,
- autorise Mme le Maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le conseil général.

Commune d'Olemps - Inscription au PDIPR

N° CHEMIN	Nom chemin (cadastre ou commune)	PDIPR	Type chemin	Statut chemin	Nature du chemin	Section(s) cadastrale(s)	Belles Balades	Circuits locaux	GR
12174OL E001	Chemin rural de Cayssiols à Rodez	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AB/AC			
12174OL E002	Chemin rural des Pierres Blanches	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AD			
12174OL E003	chemin rural de Toizac à Cayssiols	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AX			
12174OL E005	Voie communale N°9 d'Olemps à Bénéchou	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AD/AE			
12174OL E006	chemin rural de Toizac à L'Aveyron puis chemin rural de Toizac à Coste Garde	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AX/AE/AV		OUI	
12174OL E030	chemin rural de Toizac à Cayssiols	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AX			
12174OL E007	chemin rural dit de Saint Jean	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et Goudron	AK			
12174OL E008	chemin rural du Tioulas (de la mouline à Olemps)	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AK/AL			62B
12174OL E031	chemin privé (prop.de la commune)	A inscrire	Chemin privé	Privé de la commune	Goudron	AK/AL			62B
12174OL E032	chemin privé	Non inscrit	Chemin privé	Privé	Goudron	AK			62B
12174OL E009	chemin rural de la Mouline à Puechcamp	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et Goudron	AM	OUI		
12174OL E033	Voie communale N°4	A inscrire	Voie communale	Public	Goudron	AM	OUI		
12174OL E011	chemin rural de Malan à Campbas	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AM/AN			
12174OL E012	chemin rural de la Calmette à la Garrigue	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	ZA			
12174OL E034	chemin rural (Combe Perouze)	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AT			

12174OL E013	chemin rural de Malan au Monastère	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AN	OUI		
12174OL E014	chemin rural de Malan à Luc	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et Goudron	AN			
12174OL E015	chemin rural de Ruols à Rodez	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AT	OUI		62B
12174OL E016	Chemin rural de Linars	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AS			
12174OL E017	Chemin rural de Linars	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AE/AK			62B
12174OL E018	Chemin rural de Linars à Cassagnettes	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AV			62B
12174OL E019	V.C. des Ballades	A inscrire	Chemin public	Public	Terre	AV			
12174OL E020	Chemin rural des Balades à la Garrigue	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et Goudron	AT/AV		OUI	62B
12174OL E021	Rues d'Olemps	Inscrit	Chemin public	Public	Goudron	AK			62B
12174OL E022	Chemin rural	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AK			62B
12174OL E024	Rocade	Inscrit	Chemin public	Public	Goudron	AK			62B
12174OL E041	chemin rural	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AV			
12174OL E043	Voie communale des Ballades	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AV			
12174OL E044	Voie communale des Ballades à luc	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AV			
12174OL E045	chemin rural du bois de Linars	Inscrit	Chemin privé	Privé de la commune	Terre	AV/AE		OUI	
12174OL E046	chemin rural du bois de Linars	A inscrire	Chemin privé	Privé de la commune	Terre	AE/AS		OUI	
12174OL E047	chemin rural (de la RD624)	Inscrit	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AB			
12174OL E048	Voie communale N°6 de Toizac à Rodez	Inscrit	Voie communale	Public	Goudron	AX			
12174OL E049	chemin rural vers CALZINS	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	ZA			
12174OL E050	Chemin privé	Non inscrit	Chemin privé	Privé	Terre	AT/ZA			
12174OL E051	Chemin privé	Non inscrit	Chemin privé	Privé	Terre	AX			
12174OL E052	chemin rural de Toizac à Toizac	A inscrire	Chemin rural	Privé	Terre	AE			
12174OL E053	Chemin privé	Non inscrit	Chemin privé	Privé	Terre	AX			
12174OL E054	chemin rural d'Olemps à Ruffarenc	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AE			
12174OL E055	chemin rural d'Olemps à Cayssiols	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Goudron	AC			
12174OL E056	chemin rural de l'Aveyron	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AE			
12174OL E057	chemin rural de Ruffarenc	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AE			

12174OL E058	Chemin "rural"	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AE		
12174OL E059	Chemin privé (des Côtes)	Non inscrit	Chemin privé	Privé	Terre	AV		
12174OL E060	chemin rural de Toizac à L'Aveyron	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AW		
12174OL E061	Chemin rural de La Garrigue	A inscrire	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AS		



## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a validé une proposition de la commission Urbanisme et Travaux à savoir dénommer **la voie du lotissement du Chant du Coq qui en fait sera le prolongement de la rue de l'Aube Claire.**

Mme LOPEZ a également fait état des remerciements présentés par M. le Président du SYDOM qui s'est félicité de la coopération qui s'est mise en place avec notre collectivité qui met à disposition la salle de réunion : un bel exemple de mutualisation !

Enfin, avant de lever la séance et de souhaiter à chacune et chacun de bonnes fêtes de fin d'année, Mme LOPEZ a présenté M. Christophe CUINIER qui va succéder à Jean-Pierre LAGARDE au poste de DGS.